

DECRET N° 2013-97 du 19 fevrier 2013

Chargeant Monsieur **Valentin AGOSSOU DJENONTIN**, Ministre délégué Auprès du Président de la République Chargé de l'Economie Maritime, des Transports Maritimes et des Infrastructures Portuaires, de l'intérim de Monsieur **Lambert KOTY**, Ministre des Travaux Publics et des Transports pour compter du **14 au 30 janvier 2013**

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- VU la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- VU le décret n° 2012-357 du 12 octobre 2012 portant composition du Gouvernement,

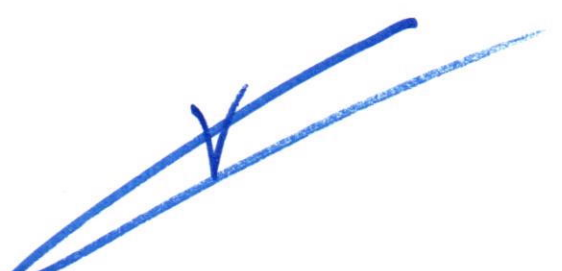
D E C R E T E :

Article 1^{er} : pour compter du **lundi 14 au mercredi 30 janvier 2013**, Monsieur **Valentin AGOSSOU DJENONTIN**, Ministre délégué Auprès du Président de la République Chargé de l'Economie Maritime, des Transports Maritimes et des Infrastructures Portuaires, de l'intérim de Monsieur **Lambert KOTY**, Ministre des Travaux Publics et des Transports

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 19 fevrier 2013

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

